



République Française – Eure-et-Loir
Commune du Gué-de-Longroi

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JOUR 25 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 25 juillet 2024 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie du Gué-de-Longroi, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUCHER, Maire

Monsieur Pascal BOUCHER, Maire de la commune du Gué-de-Longroi, certifie que la liste des délibérations examinées de la séance a été, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extraits à la porte de la Mairie. Considérant que les conseillers municipaux présents représentent la majorité des membres en exercice, le Maire ouvre la séance.

Date de convocation : 18/07/2024

**Nombre de
conseillers** : 14

Présents : 10

Votants : 10

Pouvoirs : 3

Étaient présents : Mr Pascal BOUCHER, Mr Louis PONS, Mme Geneviève HEE, Mme Nadine COUTELLER, Mr Frédéric DESCHAMPS, Mme Annie MADELAINE, Mr Marc FOUGHALI, Mme Estelle ISAMBERT, Mr PINGAULT Dominique, Mr KAMOUGUE Hervé

Étaient représentés : Mr KÉRUZORÉ Alain par pouvoir à Mr BOUCHER Pascal, Mr LAYA Pascal par pouvoir à Mr DESCHAMPS Frédéric, Mr SAVOURE Clément par pouvoir à Mme MADELAINE Annie

Absents : Monsieur Sébastien MINEAU,

Ouverture de la séance à 20h35

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil. **Mr Louis PONS**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.*

Ordre du jour

- 1 - Présentation distributeur Just Queen
- 2 - Présentation de l'application city hall
- 3 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

1 - Présentation distributeur Just Queen

Afin de dynamiser le centre-bourg de la commune et d'offrir un service supplémentaire aux administrés, Monsieur le Maire a invité une société de distribution de pizzas 24/24. Monsieur BOUILLER et Madame LAMBERT, de la société Just Queen, nous ont présenté le fonctionnement de leur concept, de la fabrication à la distribution.

La société utilise un logiciel professionnel pour le suivi et la traçabilité des produits. Les chambres froides sont maintenues à température constante, et les camions réfrigérés transportent les produits vers les distributeurs. Les distributeurs sont surveillés 24h/24, avec des alertes en cas de dysfonctionnement grâce au réseau GSM de trois opérateurs différents. Ils sont nettoyés quotidiennement lors de chaque rechargement et fonctionnent avec de l'électricité verte.

Les bandeaux lumineux et ampoules LED à basse consommation ne s'allument que pendant les heures d'obscurité, et les fours sont maintenus à température uniquement durant les périodes de forte demande. Les machines sont entièrement fabriquées en France. La farine utilisée, bio et d'origine italienne, est spécialement élaborée pour Just Queen. Les pâtes à pizza sont préparées dans des cuisines locales situées à quelques kilomètres du Gué de Longroi. Les pâtons reposent pendant 72 heures dans une chambre de pousse pour garantir une qualité gustative optimale, et les pâtes sont étalées à la main. Des fournisseurs locaux sont sélectionnés pour les ingrédients avec un contrôle permanent de la qualité des produits.

Pour les clients, une application Android et iOS permet de trouver le distributeur le plus proche, de réserver sa pizza, et d'adhérer à un programme de fidélité. De la publicité locale sera réalisée dans la presse et sur les réseaux numériques.

Une inauguration organisée par Just Queen aura lieu dès la mise en service du distributeur.

Considérant la demande de la SAS Just Queen, Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante l'installation d'un distributeur automatique de boissons, pizzas, gouter pour les enfants, et desserts faits maison tel que mousse au chocolat, tiramisu, panacotta, la gamme de produits sera élargie avec le temps.

Ainsi Mr le maire propose d'installer le mobilier en face de la mairie sur l'alignement de la rue de la mairie.

A ce titre il sera dressé une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la SAS Just Queen et la commune du Gué De Longroi il est précisé que tous les frais d'installation et d'entretien sera à la charge de la SAS Just Queen et qu'une redevance d'occupation de 200€ sera versée mensuellement à la commune du Gué De Longroi à la date de mise en service du distributeur.

Entendu l'exposé de Mr le maire le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation de ce projet dans les conditions précitées et donne toute l'attitude à Mr le maire et à signer les documents s'y affèrent.

2 - Présentation de l'application city hall ou Panneaux Pocket

Afin d'améliorer le service de communication de la commune et de s'adapter aux nouvelles technologies Mr le maire propose à l'assemblée délibérante d'adhérer à l'application CityAll ou Panneaux Pocket diffuseur d'informations municipal, cela répondra à une demande de nos administrés d'avoir les informations de la commune en instantanés, ils pourront télécharger gratuitement cette application sur leur téléphone portable et être connecté 24h sur 24h.

Entendu l'exposé de Mr le maire le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.,

Décide d'adhérer à l'application la mieux disante, les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux charges et article prévu à cet effet.

3 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE De créer, à compter du 1er septembre 2024, un emploi permanent d'adjoint d'administratif principal 1ère classe,

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Questions diverses :

Monsieur le Maire nous explique que, pour remplacer Pierre, notre cantonnier, nous avons reçu une candidature à qui nous avons fait une proposition d'embauche. Ce monsieur devait nous retourner son engagement signé depuis plusieurs semaines, mais il nous a récemment contactés pour décliner le poste. Nous avons donc perdu beaucoup de temps et nous nous retrouvons sans cantonnier à partir du premier septembre.

Monsieur le Maire nous informe qu'il a immédiatement entrepris des démarches auprès d'Action Emploi et du centre de gestion pour relancer les recherches. Il sera impératif de faire appel à un prestataire extérieur pour effectuer les tontes et les entretiens courants que Pierre réalisait, en attendant une embauche au poste d'employé communal.

Concernant l'arrosage des fleurs pour les trois semaines à venir, Monsieur le Maire demande des volontaires pour éviter que les fleurs de la commune ne dépérissent.

Madame Isambert indique à Monsieur le Maire que les conseillers seront également en vacances durant cette période.

Madame Hee mentionne que son mari, Sylvain, est prêt, comme les années précédentes, à arroser les fleurs. Tous les élus présents remercient Monsieur Hee pour son dévouement.

Monsieur le Maire indique que le feu d'artifice n'était pas à la hauteur de nos espérances comparativement aux années précédentes, surtout compte tenu du budget en hausse pour 2024. L'artificier s'est justifié en évoquant des problèmes d'arthrose et a précisé que c'était sa dernière année de travail.

Monsieur Deschamps nous a fourni les coordonnées d'un artificier qu'il a rencontré dans un cadre privé. Monsieur Boucher indique qu'il a déjà contacté la société Pyro Concept avec laquelle il a rendez-vous le 10 octobre. Une étude de rapport qualité-prix sera effectuée pour le prochain 14 juillet.

Madame Nadine Couteller tient à remercier, au nom de l'association « Mme Bricole », tous les membres du conseil qui ont répondu présents pour aider à l'organisation et à l'installation pour le repas du 13 juillet.

Monsieur le Maire remercie à son tour, et au nom de tout le conseil municipal, l'association « Mme Bricole » pour leur dévouement et leur organisation parfaite, comme à l'habitude.

Monsieur le Maire souhaite changer de DJ pour le 14 juillet. Quelques pistes ont été évoquées et seront proposées prochainement.

Monsieur le Maire rappelle que la directrice de l'école communale a été remplacée et que Madame BONNIN a été nommée à ce poste.

Étant donné que les travaux d'aménagement de l'école ne sont pas encore terminés, nous ne pouvons pas percevoir les subventions. Les représentants des parents d'élèves ont adressé une nouvelle demande à Monsieur le Maire pour réhabiliter la classe vacante en médiathèque. Monsieur le Maire a contacté Madame Bastien (RPE) pour lui expliquer que, sans visibilité financière sur les dotations de l'État en raison de changements gouvernementaux incertains, de plus nous espérons que la classe fermée cette année pourra rouvrir dans un futur proche.

Monsieur le Maire propose d'installer deux ou trois poules dans l'enceinte de l'école pour créer une attraction pour les enfants et recycler les déchets de la cantine. Monsieur Dominique PINGAULT indique que nous pourrions obtenir des subventions pour un tel projet. Monsieur Louis Pons souligne l'importance de bien se protéger sur le plan sanitaire. Monsieur le Maire va se renseigner afin de rassurer l'assemblée.

Madame Nadine Couteller souhaite participer au prochain conseil d'école. Les membres de la commission scolaire n'y voient aucun inconvénient, et la date lui sera indiquée dès qu'elle nous sera communiquée.

Monsieur le Maire souhaite remercier les membres du conseil qui ont participé aux trois dimanches des élections. Il remercie également les personnes extérieures sans qui la tenue du bureau de vote des élections législatives aurait été compliquée : « Un grand merci particulier à Mr Jean-Luc COUTELLER, Mme Dominique JOUET, Mme Valérie LEMEUR, Mme Yvette TEXIER, Mr Clément BOUCHER, et Mme Evelyne BRETON ».

Monsieur le Maire informe que la mairie devrait investir dans une armoire forte anti-feu afin de déposer en toute sécurité des documents sensibles et d'anciennes archives.

L'acheteur du terrain de l'ancienne usine Feltex est un plombier qui souhaite en faire un local de stockage et diviser les 14 000 m² restant en six grandes parcelles pour réaliser des habitations. La condition qui lui a été imposée est de créer une entrée depuis la rue de Paris et non par la rue de Longréau pour les gros véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h22

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Pons Louis,

Le Maire,
Monsieur Pascal BOUCHER,